

Agir pour *le Rôle des genêts*

Plan d'actions - Région Picardie
2010-2013

Plan d'actions - Région Picardie / 2010-2013





Qu'est-ce que le plan national et régional d'actions ? _____ 3

Description de l'espèce _____ 3

Etat des connaissances nationales _____ 4

Etat des connaissances régionales _____ 4

Les objectifs du plan _____ 5

Une dynamique en action _____ 7

Les contacts et les partenaires _____ 8



Un **plan national d'actions** a pour objectif la conservation d'espèces menacées et participe à l'intérêt collectif de stopper la perte de la biodiversité. Il définit les actions à mettre en œuvre pour permettre de rétablir ou de maintenir les espèces dans un état de conservation favorable. Initié par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, le plan national d'actions en faveur du Râle des genêts a pour objectif de retrouver la population de 1998, soit 1 300 mâles chanteurs. Pour ce faire, le plan national d'actions prévoit onze axes d'intervention répartis en trois domaines : l'étude, la protection et la communication.

Le **plan régional d'actions** est une déclinaison du plan national adapté aux spécificités des problématiques picardes. Afin de coordonner ce plan, la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a retenu le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, association spécialisée dans la préservation, la gestion et la valorisation d'espaces naturels remarquables. Depuis une quinzaine d'années, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie mène des programmes de conservation des populations de Râles des genêts avec les exploitants agricoles de la Moyenne Vallée de l'Oise, site majeur pour la conservation de l'espèce en Picardie et en France.

Fiche d'identité

Nom français : Râle des genêts

Nom scientifique : *Crex crex*

Embranchement : Vertébrés

Classe : Oiseaux

Ordre : Gruiformes

Famille : Rallidés

Envergure : 46 à 53 cm

Taille : 27 à 30 cm

Poids : 135 à 200 g

Le Râle des genêts ressemble au sol à une petite perdrix. Les plumes du dessus sont noires bordées de brun ce qui donne un aspect écaillé. Le dessous est chamois clair, les dessus des ailes rousses et la gorge et la poitrine sont grises.



Description de l'espèce

Son nom scientifique « *Crex crex* » lui vient de son cri de parade qui s'apparente à un raclement guttural caractéristique « krex krex » que le mâle répète sans cesse.

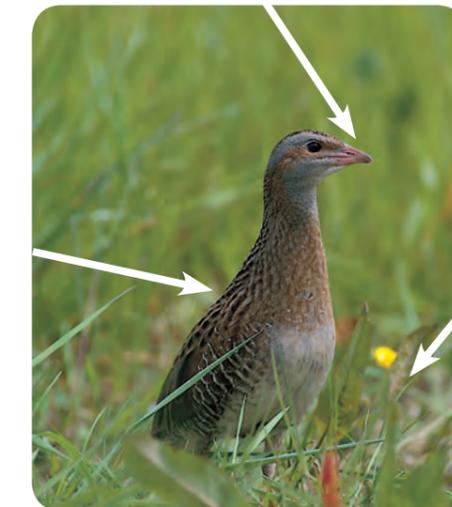


Photo : Philippe Sabine

Le Râle des genêts est une espèce caractéristique des prairies de fauche dans lesquelles il trouve graines et petits invertébrés (insectes...) à profusion.

Solitaire et farouche, il est actif surtout la nuit. Il est difficilement observable car il se cache dans les herbes hautes où il se tapit en tenant sa tête plus bas que le reste du corps. Mais il dresse parfois le cou au dessus des tiges pour surveiller les environs ou lancer son cri.

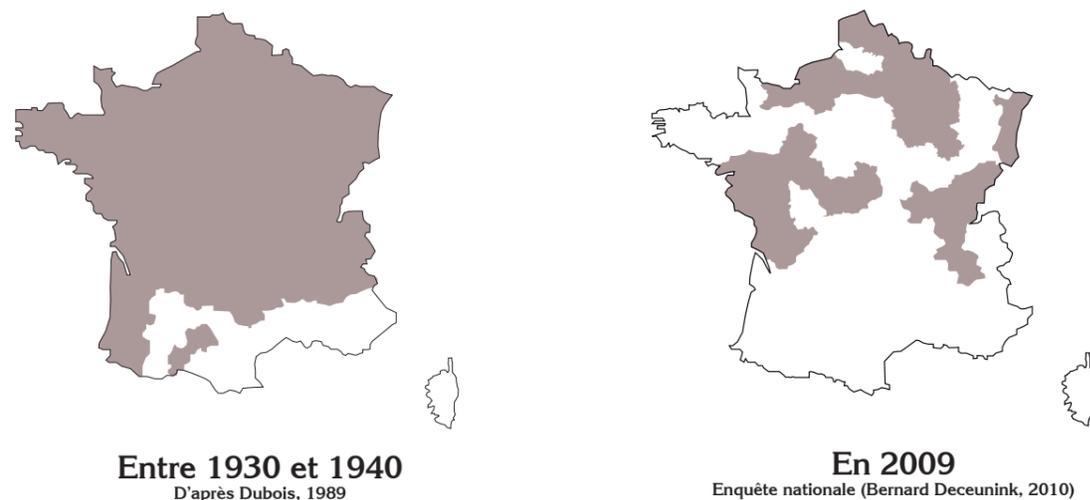


Le Râle des genêts est intégralement protégé en France en vertu de l'Arrêté Ministériel modifié du 17 avril 1981. A l'échelle mondiale, il est classé en catégorie NT («quasi menacé») d'après l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature). Au niveau européen, son statut de conservation est jugé «défavorable». Au niveau national, il est classé en «danger d'extinction». Dans les années 1930, le Râle des genêts est présent dans 74 départements. En 1982-1984, lors de la première enquête

nationale, la population est estimée entre 1600 et 2200 mâles chanteurs. En 1991 - 1992, les recensements révèlent une chute de 40 % des effectifs. En 1998, les populations semblent se stabiliser avec 1 300 mâles chanteurs recensés. En 2002-2003, les nouveaux comptages estiment la régression à 50 % par rapport à 1998. Enfin, en 2006, la population recensée est de 490 à 560 mâles chanteurs soit une chute de 60 % par rapport à 1998. Et le déclin continue.

Pour plus d'informations : <http://rale-genets.lpo.fr>

Evolution de la répartition nationale de Râle des genêts



Les premières mentions de l'espèce dans la région datent du XIX^e siècle. Dans la première moitié du XX^e siècle, quelques auteurs (*Magaud d'Aubusson en 1911, Boyd en 1919...*) indiquent qu'il est commun. Entre 1945 et 1989, l'espèce régresse fortement. Pour la période 1983-1987, le nombre de couples est estimé entre 20 et 30 (*Comme et Gavory, 1996*). De 1990 à 2009, l'espèce a été recherchée plus activement. Ces recherches ont été menées dans le cadre de trois enquêtes nationales (1991-1992 / 1998 / 2006) et pour le suivi de la population en Vallée de l'Oise dans le cadre des mesures de conservation prises pour ce site par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie.

En 1998, on dénombre un minimum de 21 à 24 chanteurs ; en 2006, 10 à 14 chanteurs et 49 à 51 en 2009, année exceptionnelle.

L'essentiel de la population régionale est cantonné dans les prairies inondables de la Moyenne Vallée de l'Oise. Cependant, des individus sont régulièrement contactés en Thiérache et dans un petit périmètre, situé sur les marges des marais de la Souche, dans l'Aisne. Quelques individus sont également entendus de façon épisodique sur d'autres secteurs comme le Pays de Bray dans l'Oise.

Depuis 2008, une petite population est aussi suivie en marge de la vallée de l'Oise au sein d'un plateau de grandes cultures où l'espèce fréquente des champs de céréales.

Il convient de noter que les effectifs sont très variables d'une année sur l'autre. En comparant le nombre de mâles chanteurs aux données pluviométriques, il ressort une nette corrélation entre un nombre de mâles élevé et une pluviométrie abondante au printemps. Cette corrélation peut s'expliquer par l'impact de ce paramètre sur la croissance de la végétation, facteur déterminant pour l'installation du Râle des genêts sur ses sites de reproduction.

En vallée de l'Oise, l'analyse spatiale de l'occupation du sol réalisée autour des points de contact des mâles chanteurs a également démontré que dans ce contexte le Râle des genêts fréquente des paysages très ouverts et majoritairement occupés par des prairies de fauche. L'espèce semble ainsi très sensible à la fragmentation du paysage par les boisements.

Alors que la situation nationale montre une baisse constante des effectifs, 80% en 30 ans, il semble que la situation se maintienne en Picardie, notamment en Vallée de l'Oise où l'habitat du Râle a subi une moindre dégradation par rapport à d'autres vallées. Cependant, les effectifs restent peu élevés et la situation demeure donc fragile et fortement dépendante des évolutions des politiques et pratiques agricoles.



Quatre grands objectifs ont été identifiés dans le cadre du plan régional d'actions en faveur du Râle des genêts. Ces objectifs sont déclinés en actions.

Objectif 1 : Gérer et restaurer les habitats du Râle des genêts

1^{ère} action : Maintenir et améliorer une gestion agricole favorable à l'habitat du Râle des genêts en Vallée de l'Oise

Promouvoir auprès des exploitants de la Vallée de l'Oise des pratiques favorables à la préservation de l'habitat du Râle au travers notamment des Mesures Agro-Environnementales ou d'autres outils contractuels.



De pratiques agricoles adaptées, comme la fauche tardive et centrifuge et le maintien de bandes refuges favorisent la reproduction du Râle des genêts dans les prairies de fauche

2^e action : Mettre en œuvre une gestion favorable à l'habitat du Râle des genêts sur les Marais de la Souche

Pour le maintien des habitats fréquentés par le Râle sur ce secteur : mise en place de jachères agricoles fauchées tardivement en sensibilisant les propriétaires et les usagers et en élaborant et en mettant en oeuvre des outils adaptés : MAE ...



Jachères de la vallée de l'Oise

3^e action : Mettre en œuvre une gestion favorable à l'habitat du Râle des genêts en dehors de la Vallée de l'Oise et des Marais de la Souche

Identifier les secteurs qui pourraient accueillir durablement une population de Râle et y développer ainsi une gestion adaptée.

4^e action : Mettre en œuvre des démarches et outils qui favorisent la gestion agricole compatible avec la préservation des habitats du Râle

Le Râle des genêts est dépendant des pratiques agricoles sur les territoires. Il convient donc d'étudier et de mettre en œuvre toute action favorable au maintien et à l'amélioration d'une gestion agricole des territoires favorables au Râle.

5^e action : Restaurer les habitats favorables au Râle des genêts

La reconversion de cultures, friches et boisements en prairies et la mise en place d'une gestion adaptée sur celles-ci peut permettre la restauration d'habitats favorables.



Prairies en Vallée de l'Oise

6^e action : Développer une sylviculture compatible avec des habitats et une structure paysagère favorables au Râle des genêts

Avec la déprise de l'élevage, de nombreux espaces de prairies ont été convertis ces dernières décennies en boisements, notamment au profit de la populiculture dans les fonds de vallée. Ce phénomène est resté modéré au sein de la moyenne vallée de l'Oise. En revanche, les marges des marais de la Souche ont été fortement touchées. Or le Râle est sensible aux phénomènes de cloisonnement par le boisement. L'objectif vise, au travers d'une concertation avec les représentants des filières bois, à concilier sur les territoires à enjeux pour le Râle, une production sylvicole de qualité avec les enjeux environnementaux.



7^e action : Intégrer la problématique de préservation du Râle des genêts dans le développement de projets sur le territoire

Prendre en compte dans les projets d'aménagements les besoins du Râle des genêts. Définir le cas échéant des mesures compensatoires à la hauteur de l'enjeu, dès lors que toutes les modalités d'évitement et de réduction des impacts ont été étudiées.

8^e action : Améliorer l'intégration de la problématique de préservation du Râle des genêts dans la remise en état des milieux suite à l'exploitation des carrières

L'activité d'exploitation de granulats est une activité qui a dans certains cas impacté les habitats du Râle. Il est ainsi souhaitable dans les contextes favorables de rechercher sur les anciens sites d'exploitation et ceux qui sont en cours toutes les solutions de réhabilitation qui soient propices à la restauration d'habitats favorables au Râle des genêts. Des démarches, comme celles qui ont déjà été réalisées par des exploitants de granulats, de cession ou de rétrocession aux collectivités de parcelles favorables au Râle dans l'optique d'une gestion agro-environnementale doivent également être poursuivies.

Objectif 2 : Protéger durablement les sites accueillant le Râle des genêts en Picardie



Photo : CEN Picardie

Sensibiliser : sortie nature à l'écoute du Râle des genêts

1^{ère} action : Garantir la mise en œuvre de bonnes pratiques au travers d'une maîtrise foncière ou d'usage des secteurs à enjeux pour le Râle des genêts

La maîtrise foncière ou d'usage par un organisme en charge de la préservation des habitats du Râle des genêts est un moyen de garantir à long terme une gestion agro-environnementale adaptée.

2^e action : Mise en place de protection réglementaire sur les sites majeurs pour le Râle des genêts

La protection réglementaire de sites favorables au Râle peut être envisagée dans le cas où les propriétaires de sites à enjeux souhaiteraient s'engager dans de telles démarches.

Objectif 3 : Améliorer les connaissances sur les populations de Râle des genêts en Picardie

1^{ère} action : Suivre l'évolution des populations de Râle des genêts

Afin de poursuivre le suivi de l'évolution des populations, un comptage annuel des mâles chanteurs sera réalisé sur la Moyenne Vallée de l'Oise et les Marais de la Souche. Ces suivis seront complétés tous les 4 ans par un suivi régional étendu prioritairement aux secteurs de présence historique de l'espèce.

2^e action : Améliorer les connaissances scientifiques sur le Râle des genêts en Moyenne Vallée de l'Oise

Certains aspects de l'écologie du Râle des genêts en Moyenne Vallée de l'Oise restent à préciser. Des informations telles que les dates d'arrivée des individus, leur fidélité aux sites, l'impact des pratiques agricoles sur le succès de reproduction ou l'utilisation des différents éléments de l'espace au cours de l'année ne sont pas connues avec précision. Différentes études restent à mener pour combler ces lacunes.

3^e action : Etudier les populations de Râle des genêts sur les plateaux cultivés

Jusque dans les années 1950, le Râle des genêts était, semble-t-il, assez fréquent dans les zones de culture. En 2008 et 2009 dans le cadre d'une étude d'impact, plusieurs individus étaient présents dans les cultures. Plusieurs interrogations se posent

- La population du secteur de Renansart est-elle anecdotique à l'échelle de la Picardie et est-elle liée à la proximité de la Vallée de l'Oise ?
- Quels sont les liens entre ces individus et ceux de la Vallée ?
- Quel peut être le succès de reproduction dans ce contexte ?
- Quels sont les types de parcelles fréquentées et quels sont les liens avec les pratiques culturales ?

Objectif 4 : Communiquer et valoriser

1^{ère} action : Sensibiliser différents publics

L'enquête menée dans le cadre de la phase de diagnostic auprès de 37 agriculteurs de la Vallée de l'Oise a montré que la majorité des exploitants est consciente de l'impact des pratiques agricoles sur le Râle et globalement sur la biodiversité de la vallée. Les efforts de sensibilisation entrepris depuis 15 ans semblent donc porter leurs fruits. Il faut cependant continuer à informer, à sensibiliser les exploitants agricoles, le grand public, les collectivités locales et les propriétaires de sites à enjeux.

2^e action : Animer le plan d'actions

Lors du comité de pilotage d'élaboration du plan régional d'actions en décembre 2009, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie a été désigné animateur du plan régional. Des temps d'échanges entre les différents partenaires et acteurs seront donc organisés et animés par le Conservatoire.



Actions de sensibilisation et de concertation en Moyenne Vallée de l'Oise

Diverses actions de sensibilisation ont été entreprises en Moyenne Vallée de l'Oise (publications, sorties nature...) à destination des agriculteurs et des habitants de la Vallée.

Des échanges réguliers ont également lieu entre le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, les Chambres d'agriculture et les représentants des exploitants afin de trouver le meilleur compromis possible entre amélioration effective des pratiques pour le Râle et contraintes raisonnablement acceptables par une majorité d'exploitants.

Des efforts sont entrepris depuis plus de 15 ans en Moyenne Vallée de l'Oise pour tenter de préserver et de restaurer l'habitat du Râle des genêts et d'améliorer le taux de survie des individus, au travers de mesures agro-environnementales, de contrats Natura 2000, mais aussi par une gestion conservatoire mise en œuvre par l'intermédiaire d'une maîtrise foncière ou d'usage adaptée. Si l'on compare l'évolution de la population de Râle de la Moyenne Vallée de l'Oise avec celle au niveau national, l'ensemble de ces démarches, sans être encore optimales notamment par rapport aux pratiques de fauche, semblent néanmoins porter leurs fruits. Il convient donc de poursuivre sur ce territoire les démarches entreprises et de les étendre à d'autres secteurs à enjeu pour le Râle en Picardie.

Maîtrise foncière et démarches agro-environnementales

Des démarches de préservation à long terme du patrimoine naturel de la Vallée de l'Oise au travers de la recherche d'une maîtrise foncière des secteurs à enjeux ont été initiées dès 1993 par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie au travers de la mise en œuvre de deux programmes européens LIFE successifs. Grâce à ces programmes et à des opérations complémentaires telle que plus récemment la vente de prairies inondables par la Société Lafarge Granulat aux communes de Travecy, Achery et Mayot, le Conservatoire intervient en maîtrise foncière ou d'usage sur près de 350 hectares de prairies. Sur ces espaces, en collaboration avec une soixantaine d'exploitants de la vallée et au travers de la mise en place de cahiers des charges spécifiques, le Conservatoire cherche à pérenniser et développer une gestion agro-environnementale favorable à la préservation de l'habitat du Râle des genêts.

En plus de ces espaces maîtrisés, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie et les Chambres d'Agriculture de l'Oise et de l'Aisne ont fait la promotion active au travers des dispositifs successifs (OLAE, CTE, CAD, MAET), de mesures agro-environnementales visant à améliorer les pratiques de fauche en faveur de la conservation du Râle (retard de fauche, fauche centrifuge, maintien de bandes refuge).

Travaux de restauration et de conservation

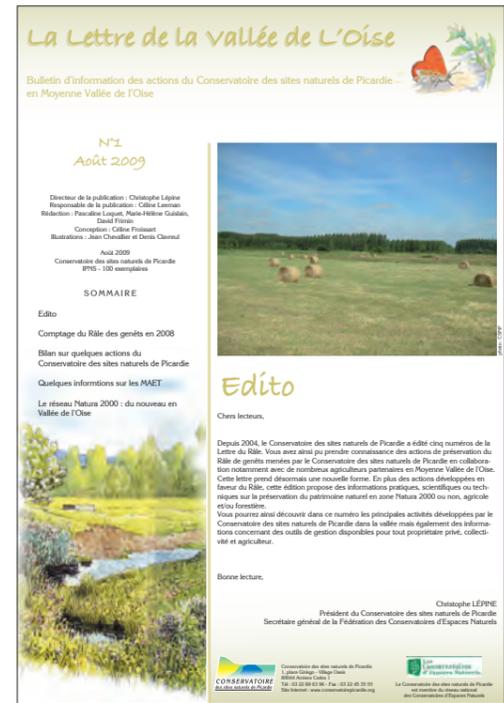
Depuis plusieurs années, le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie met en œuvre des actions de reconversion de cultures ou de peupleraies en prairies de fauche avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, de la Région Picardie, des départements de l'Aisne et de l'Oise et notamment dans le cadre des contrats Natura 2000 avec l'aide de l'Etat et de l'Union européenne.

Les suivis réalisés ont ainsi permis de constater, par exemple, le retour du Râle des genêts à Varesnes-Baboef dans des parcelles anciennement cultivées en maïs.



Photo : R.François

Varesnes-Baboef : réapparition du Râle des genêts après reconversion de la culture de maïs en prairie de fauche





Les contacts



DREAL Picardie

Cité administrative - 56 rue Jules Barni
80 040 AMIENS Cedex

Tél : 03-22-82-25-00 / Fax : 03-22-91-73-77

Site Internet : www.picardie.developpement-durable.gouv.fr



Picardie Nature

BP 50835

80008 Amiens cedex 1

Tél : 03-62-72-22-50

Site Internet : www.picardie-nature.org



Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

1, place Ginkgo - Village Oasis
80 044 AMIENS Cedex 1

Tél : 03-22-89-63-96 / Fax : 03-22-45-35-55

Courriel : contact@conservatoirepicardie.org

Site Internet : www.conservatoirepicardie.org

Les partenaires

